Image not found or type unknown

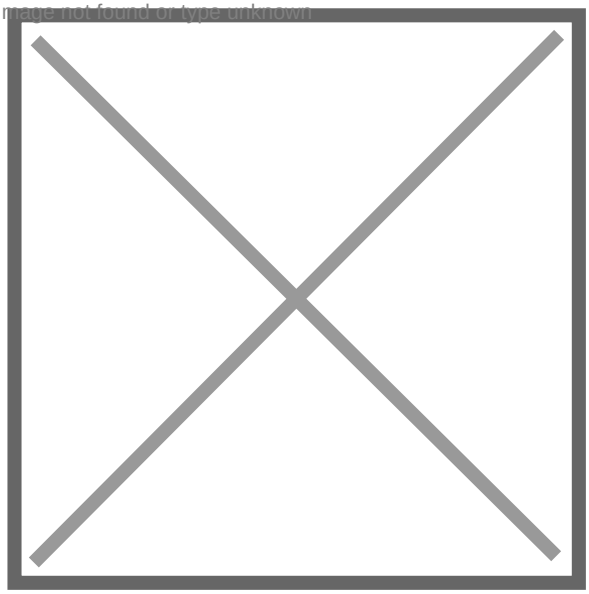

# Droits de garde et déménagement

Par **lucieluce**, le **04/10/2013** à **13:20**

Bonjour,

Mon mari a deux enfants d'un premier mariage qui sont ados et il doit être muté en fin d'année.

Nous voudrions savoir qu'elles conséquences cela aura.

Actuellement nous payons une pension alimentaire et le droit de garde et classique, la moitié des vacances et le 1er, 3eme et 5eme week-end de chaque mois.

Nous déménageons trop loin pour pouvoir les accueillir tous les week-ends.

Comment tout cela va se passer et qui doit faire les démarches?

merci de votre réponse,
cordialement.

Par **Marion3**, le **04/10/2013** à **17:06**

Bonjour,

C'est votre mari qui est muté, il convient donc qu'i saisisse en courrier Recommandé AR Le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile

de ses enfants. Un avocat n'est pas nécessaire.

Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés